



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité



FLASH INFO

MON
ORIENTATION
EN LIGNE

n° 12 - février 2025



Publications

→ Nouvelles publications



Collection « Dossiers » : *Après bac, le guide des études supérieures.*

Collection « Dossiers » : *Écoles d'ingénieurs.*

Collection « Dossiers » : *Écoles de commerce.*

Collection « Zoom sur les métiers » : *Les métiers des transports urbains.*

→ Onisep

[La librairie Onisep](#) a fait peau neuve.

Collège / Lycée

→ DNB diplôme national du brevet

Le ministère chargé de l'Éducation nationale avait annoncé différentes mesures relatives au DNB. Le DNB devait devenir obligatoire pour passer directement en 2^{de}, mais cette mesure ne sera finalement pas mise en place.

Par ailleurs, les élèves n'ayant pas obtenu le brevet devaient être scolarisés en « prépa-lycée » pendant un an. Cette classe préparatoire à la classe 2^{de} pourrait être maintenue dans certains établissements à la rentrée 2025. La nouvelle répartition entre contrôle continu (40 %) et épreuves finales (60 %) serait quant à elle bien mise en oeuvre. Les textes officiels ne sont pas encore parus.

→ Groupes de besoins

Le ministère chargé de l'Éducation nationale a annoncé le 17 janvier 2025 que les groupes de besoins ne seront finalement pas étendus aux classes de 4^e et 3^e à la rentrée prochaine. Ils devraient être remplacés par des « dispositifs d'approfondissement » déployés par les équipes éducatives.

Les groupes de besoins actuellement mis en place en classe de 6^e et 5^e seront maintenus l'année prochaine. Leur reconduction pour 2026 dépendra de leur efficacité qui est actuellement évaluée par l'IGÉSR (Inspection générale de l'éducation, du sport et de la recherche).

→ 1 élève 1 stage, une nouvelle plateforme de stage du MEN

Le gouvernement a lancé, mardi 21 janvier 2025, la plateforme unique « [1élève1stage](#) », visant à rassembler toutes les offres de stages à destination des collégiens de 4^e et de 3^e et des lycéens de 2^{de} générale et technologique.

Depuis le 13 février 2025, elle est accessible aux élèves et à leurs familles : ils peuvent y consulter les annonces publiées par les employeurs, candidater aux offres qui les intéressent et signer leurs conventions de stage.

→ Regards sur l'éducation 2024

L'édition 2024 de l'OCDE (Organisation de coopération et de développement économiques) met l'accent sur les questions d'équité dans l'éducation : elle propose des indicateurs sur les écarts en matière de résultats scolaires et explore l'incidence du niveau de formation sur le devenir professionnel. Elle révèle par exemple que le milieu familial continue d'exercer une forte influence sur les résultats scolaires.

À consulter : [Regards sur l'éducation 2024](#) en ligne sur le site de l'OCDE.

→ « Enseigner et apprendre en confiance et en sécurité : un enjeu essentiel pour la Nation »

Dans un rapport, publié le 27 décembre 2024, l'IGÉSR (Inspection générale de l'éducation, du sport et de la recherche) analyse les faits et facteurs susceptibles d'aider à mieux comprendre les causes du mal-être à l'école. Tirée des entretiens, enquêtes et visites de terrain, cette analyse amène la mission à formuler des recommandations.

La mission note par exemple que certains facteurs d'insécurité et de défiance « se situent au cœur des pratiques de classe et sont particulièrement anxiogènes. Pour les élèves, il s'agit notamment des évaluations et de l'orientation. Ces processus semblent trop souvent vécus comme une pression ininterrompue liée au contrôle continu ». Les lycéens évoquent également « l'inquiétude générée par Parcoursup, perçu comme un système ne laissant pas le droit à l'erreur, dans lequel une seule mauvaise note peut être reçue comme une catastrophe. ».

Pour améliorer les conditions de réussite des élèves et la qualité de vie au travail des personnels, le rapport dégage quatre priorités essentielles : faire de l'éducation au respect une priorité absolue, renforcer le soutien aux équipes éducatives, favoriser l'engagement des équipes dans des dynamiques collaboratives et renforcer le sentiment d'appartenance, développer une double alliance éducative avec les élèves et avec les parents.

À lire : le [rapport de l'IGÉSR n° 23-24 004A](#) de novembre 2024.

Enseignement supérieur

→ IEP de Paris : nouvelle procédure d'admission post bac

Pour les candidats à l'admission post bac à la rentrée 2025 préparant un baccalauréat français (en France ou à l'étranger), l'évaluation est désormais fondée sur des éléments indépendants, communs à tous les candidats :

- une note sur 20 basée sur les résultats aux épreuves anticipées de français et aux notes du contrôle continu de 1^{re} et de terminale d'histoire-géographie et des trois enseignements de spécialité du bac ;

- une note sur 20 pour la performance académique et la trajectoire du candidat : elle prend en compte toutes les notes obtenues de 1^{re} et terminale, mais aussi la progression de l'élève durant son parcours, les appréciations de ses professeurs... Les candidats ayant obtenu à l'évaluation de leur dossier une note minimale sur 40 définie par le jury d'admission seront convoqués à un oral.

À consulter : le [site de l'IEP de Paris](#).

→ Mon Master

Le calendrier 2025 de la procédure Mon Master est paru : la phase de candidature débutera le 25 février 2025. La principale nouveauté se situe au niveau des modalités et des étapes de l'admission en alternance, qui sont revues en 2025.

Depuis le 3 février 2025, la nouvelle offre de formation est disponible sur le site [Mon Master](#). Les candidats peuvent également consulter des rubriques d'information sur les différentes phases de la procédure.

Par ailleurs, une Note Flash du SIES (sous-direction des systèmes d'information et des études statistiques) s'intéresse à la campagne Mon Master 2024. Cette note indique que « 71 % des candidats ont reçu au moins une proposition d'admission sur Mon Master et 60 % en ont accepté une. Ainsi, 140 000 candidats ont accepté définitivement une proposition reçue sur la plateforme, et plus de 9 acceptations sur 10 correspondent à des candidatures formulées en phase principale. »

À lire : la [Note Flash du SIES n° 33](#) de décembre 2024.

→ Parcours et réussite en licence et en master session 2023

- La [Note flash du SIES n° 30](#) de décembre 2024 indique que près de la moitié (46 %) des bacheliers 2019 inscrits en 1^{re} année de licence (L1) à la rentrée suivante ont obtenu leur diplôme en 3 ou 4 ans. Ce taux est un peu plus élevé pour les femmes (50 %), les bacheliers généraux (52 %) et atteint 75 % pour les détenteurs d'une mention « Très bien » au baccalauréat. Il varie par ailleurs selon les disciplines en licence.

- La [Note flash du SIES n° 32](#) de décembre 2024 précise que trois quarts des étudiants inscrits pour la première fois en 1^{re} année de master en 2020 ont obtenu leur diplôme en 2 ou 3 ans, près de deux tiers d'entre eux l'ont eu en 2 ans. Ces taux de réussite sont en hausse par rapport à ceux de la cohorte 2019 et le taux de réussite des femmes est supérieur de près de 4 points à celui des hommes. Pour la première fois depuis la mise en place de la sélection à l'entrée du master à la rentrée 2017, le taux de poursuite d'études en master des diplômés de licence générale augmente entre 2022 et 2023 (+3,2 points), 2023 étant l'année de la mise en place de la plateforme Mon Master.

→ Les boursiers sur critères sociaux en 2023-2024

Après deux années de baisse, le nombre de boursiers sur critères sociaux a augmenté de 2,1 % pour l'année universitaire 2023-2024. Cette inversion de tendance est due à la revalorisation, lors de la rentrée 2023, du barème revenus-points de charge, ce qui a permis d'élargir l'éligibilité aux bourses sur critères sociaux (BCS). L'étude du SIES souligne que de « fortes disparités demeurent entre types de formations et entre académies ».

À lire : la [Note Flash du SIES N° 24](#) de septembre 2024.

→ Restauration : nouvelle aide financière

Les étudiants ne disposant pas d'un restaurant Crous ou conventionné de proximité bénéficieront à partir du 1^{er} février 2025 d'une carte prépayée ; il y sera versé chaque mois 40 € pour les boursiers et 20 € pour les non-boursiers. Ce montant est rehaussé de 10 € par mois pour les étudiants des territoires ultra-marins (Guadeloupe, Guyane, Mayotte, Martinique et La Réunion).

Un [arrêté](#) fixant les montants de l'aide financière et un autre [arrêté](#) fixant les modalités de versement de cette aide sont parus au JO du 26 novembre 2024.

À lire : [l'article](#) en ligne sur le site Service Public.

Créations et abrogations de diplômes

→ Diplômes du sport et de l'animation

La délivrance en blocs de compétences des diplômes professionnels intervenant dans le champ de l'animation et du sport (CPJEPS, BPJEPS, DEJEPS et DESJEPS) est désormais prévue par décret paru en novembre 2024.

Les intitulés des différents diplômes professionnels sont par ailleurs modifiés : de nouvelles mentions sont créées, d'autres sont abrogées.

→ Certificats de spécialisation à la rentrée 2025

- Métiers du bar (niveau 4) remplace Employé barman ;
- Desserts de restaurant (niveau 3) remplace Cuisinier en desserts de restaurant.

→ CAP à la rentrée 2025

- Propreté et prévention des biocontaminations remplace Agent de propreté et d'hygiène ;
- Valorisation des matières et propreté des espaces urbains remplace Propreté de l'environnement urbain - collecte et recyclage.

→ Bacs pro à la rentrée 2025

- Maintenance environnementale et propreté des espaces urbains remplace Gestion des pollutions et protection de l'environnement ;
- Technicien en transport et distribution des gaz remplace Technicien gaz.

→ BP à la rentrée 2025

Tailleur de pierre/appareilleur monuments historiques remplace Tailleur de pierre monuments historiques.

→ BTS à la rentrée 2025

Construction et aménagement de véhicules remplace Conception et réalisation de carrosserie.

→ Nouvelle mention de master STAPS

Un arrêté modifie celui du 4 février 2014, fixant la nomenclature des mentions du diplôme national de master. Est ainsi créée une cinquième mention de niveau 7 dans le secteur Staps : « sport, politiques éducatives et société (SPES) ».

Médical / Paramédical / Social

→ Réforme de l'accès aux études de santé : bilan

Un rapport de la Cour des comptes publié en décembre 2024 dresse un bilan de la réforme de l'accès aux études de santé (mise en place à la rentrée 2020). Le rapport pointe un certain nombre de dysfonctionnements dans sa mise en œuvre notamment un pilotage insuffisant de la réforme (calendrier contraint, crise sanitaire, complexité du double dispositif), un déploiement hétérogène dans les universités (avec des déclinaisons propres à chaque université), un manque de visibilité sur les financements alloués et qui ont constitué un frein au développement des LAS (licences accès santé), une articulation insuffisante avec le ministère de l'Éducation nationale et les acteurs nationaux de l'orientation.

Malgré la réforme :

- les départs des étudiants français vers l'étranger persistent : environ 10 % des étudiants n'ayant pas accédé aux formations MMOP (médecine, maïeutique, odontologie, pharmacie) poursuivent des études de santé à l'étranger (principalement en Espagne, Roumanie, Belgique et au Portugal) ;
- les difficultés d'attractivité des filières pharmacie et maïeutique subsistent et la répartition des places en médecine s'avère disparate entre régions et entre universités.

Du point de la réussite des étudiants, une légère amélioration est constatée sans qu'elle soit jugée suffisamment significative. Si, deux ans après leur année d'accès santé, 63 % des étudiants ont perdu une année d'études (contre 79 % avant la réforme), d'importantes différences existent en fonction de la voie choisie, du modèle de l'université et de la discipline hors santé. Par ailleurs, les étudiants admis en MMOP après une LAS redoublent plus souvent que ceux admis après un PASS (parcours d'accès spécifique santé). L'objectif de diversification des profils ne serait pas atteint, une légère tendance à l'homogénéisation étant même constatée. Ce ne serait pas le cas non plus pour la diversification sociale, en raison de la multiplication des voies sur Parcoursup.

Jugée source de complexité et inefficace, le rapport recommande d'abandonner la coexistence des parcours PASS et LAS, qui génère difficultés et stratégies de contournement, et de privilégier une voie unique fondée sur une première année en santé, gérée par l'UFR en santé.

Parmi ses autres propositions : l'expérimentation d'un accès direct en pharmacie et en maïeutique sur Parcoursup.

→ Moniteur éducateur et Technicien de l'intervention sociale et familiale (TISF)

De nouvelles modalités d'organisation de la formation et de délivrance des DE (diplômes d'État) Moniteur éducateur et Technicien de l'intervention sociale et familiale sont mises en œuvre par deux décrets et arrêtés parus en juillet 2024. Depuis le 1^{er} septembre 2024, le [DETISF](#) et le [DEME](#) (tous deux de niveau 4) sont structurés en blocs de compétences. Ils peuvent ainsi être obtenus en tout ou partie : par la voie de la formation (initiale ou continue) notamment, le candidat a la possibilité de ne présenter que certaines épreuves, en vue de l'acquisition d'un ou plusieurs blocs de compétences.

À noter que les candidats entrés en formation avant cette date restent régis par les dispositions antérieures (des modalités transitoires sont prévues).

L'admission en formation s'effectue désormais sur dossier et entretien (évaluant l'aptitude et la motivation à l'exercice de la profession) et non plus sur épreuves.

Certains candidats sont désormais admis de droit (après dépôt de leur dossier) : les lauréats de l'Institut de l'engagement ; les candidats ayant signé un contrat en alternance au sein d'établissements et services sociaux et médico-sociaux ; les candidats ayant déjà acquis un ou plusieurs domaines de compétences du DE. Un positionnement des acquis des candidats est effectué à l'entrée en formation, permettant des dispenses de formation et d'épreuves de certification et/ou d'allègements de formation. Les dispenses et allègements peuvent être obtenus en fonction du diplôme détenu par le candidat ou bien au titre de son parcours professionnel.

La durée de la formation pratique est harmonisée entre les deux diplômes, renforçant ainsi la complémentarité et facilitant les passerelles entre les professions de ME et TISF.

Insertion

→ Service civique écologique

Ce dispositif vise à offrir aux jeunes entre 16 et 25 ans la possibilité de s'engager pour la transition écologique en réalisant des missions indemnisées d'une durée de 6 mois à 1 an. Le Gouvernement ambitionne d'ici 2027 le recrutement de 50 000 jeunes de 16 à 25 ans en service civique écologique auprès d'associations, de collectivités ou d'opérateurs publics.

À consulter : le site [service civique](#).

Orientation / parcours de vie

→ Les effets de la précarité vécue à l'adolescence

Dans quelle mesure grandir dans une situation de précarité à l'adolescence affecte les parcours de vie ? D'après un indicateur original de précarité construit à partir de l'enquête Statistiques sur les ressources et conditions de vie (SRCV), qui évalue à la fois les conditions de vie de l'individu et la situation financière de son foyer durant son adolescence, France Stratégie examine le poids de la transmission de la pauvreté en France. Une partie des écarts entre anciens adolescents pauvres et non pauvres s'explique par les différences de parcours éducatifs.

À lire : [la note d'analyse n° 142](#), France Stratégie, juillet 2024.

→ Parcours des jeunes placés

France Stratégie analyse dans une note récente les parcours scolaires et professionnels des jeunes placés en protection de l'enfance, en famille et en institution. Les jeunes placés sont donc beaucoup plus fréquemment diplômés d'un CAP-BEP que les autres et moins souvent sans diplôme que les jeunes issus de familles inactives. À 20 ans, ils sont moins nombreux que les jeunes d'origine modeste à suivre des études dans la voie scolaire générale et plus nombreux à travailler que les autres jeunes de leur âge. En revanche, leurs emplois ne diffèrent pas de ceux des autres jeunes qui travaillent. Au total, si le placement restaure partiellement les chances de réussite scolaire et professionnelle, il n'augmente guère les probabilités d'accéder à l'enseignement supérieur et d'obtenir un diplôme favorable à une ascension sociale.

À consulter : [la note d'analyse n° 143](#), France Stratégie, septembre 2024.

→ État des lieux de la scolarisation des mineurs détenus

Un rapport de la direction de la protection judiciaire de la jeunesse intitulé « L'école en prison : conditions d'enseignement et expériences scolaires des mineurs détenus », dresse un état des lieux de l'enseignement et de la formation dans les établissements carcéraux accueillant des mineurs. Bien que minoritaires parmi la population carcérale globale (à peine 1 % en 2022), la scolarisation et la formation en détention constituent une préoccupation importante pour le ministère chargé de la justice. Il en ressort que l'offre et les réalités scolaires sont très diverses. Le travail pédagogique est particulièrement limité dans le temps, en raison des contraintes liées au cadre pénitentiaire. Le rapport conclut qu'en raison des nombreuses contraintes et faute de moyens (souvent humains), la construction d'un projet éducatif global et la préparation à la réinsertion s'avèrent difficiles et les effets de l'enseignement en détention sur la trajectoire des jeunes peu identifiables.

À lire : [Rapport de recherche](#), Direction de la protection judiciaire de la jeunesse, mai 2024.

Divers

→ Difficultés de lecture : les statistiques de la JDC 2023

En 2023, 11,8 % des jeunes participant à la JDC (Journée défense et citoyenneté) rencontrent des difficultés dans le domaine de la lecture. La moitié d'entre eux peuvent être considérés en situation d'illettrisme. Les performances sont globalement plus élevées chez les filles que chez les garçons. Les jeunes des DROM (départements d'outre-mer) sont particulièrement concernés par les difficultés de lecture. Dans l'Hexagone, c'est dans la moitié nord que les difficultés de lecture sont les plus fréquentes.

À lire : la [Note d'information n° 24.32](#) de la DEPP d'août 2024.

→ Les habitudes de recherche de la Gen Z

Archimag et le Blog du modérateur se font l'écho d'une étude publiée le 31 mai 2024 par Forbes Advisor, plateforme de conseil financier, sur les recherches en ligne effectuées par les Américains de toutes générations. Les plus jeunes utilisent de plus en plus les réseaux sociaux (TikTok, Youtube...) plutôt que les moteurs de recherche (Google...) pour effectuer des recherches.

À lire : les résultats de l'enquête (en anglais) sur le site [Forbes](#).

Retrouvez les derniers numéros de Flash Info
Mon orientation en ligne sur [OnisepDoc](#).

Mon orientation en ligne (MOEL) est un service gratuit d'aide à l'orientation qui apporte des réponses personnalisées par mél, tchat et téléphone.
Pour plus d'informations : www.monorientationenligne.fr.

Rédaction : Suzanne Albano, Hakima Bahi, Lucie Bendaouadji.